

Séance du : 28 septembre 2015

n° 23/2015

L'an deux mille quinze, le vingt-huit septembre à 18 heures.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 11 septembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Bernard BARJOU est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Marie-Gabrielle DAYMIER, Nicole DURY, Evelyne FABRE-DURAND, Marie-Françoise GAUBERT, Sophie MANIAGO, Sandrine VALETTE.

Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Alain BOUSQUET, Jean-Claude DE BORTOLI, Michel BROUSSE, Frédéric CASTELLE, Serge CAZENAVE, Jacques DANJOU, Bernard FAVROT, Michel FERRET, Michel GALANT, Bertrand GELI, Philippe GREFFIER, Gilbert HEBRARD, Michel HUGONNET, Pierre IZARD, Gérard LAMARQUE, Jean-Claude LAUTRE, Robert LIGNERES, Serge OURLIAC, Louis PALOSSE, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Jean-Pierre QUAGLIERI, Alain ROUQUAYROL, Serge SERRANO, Marc SIE, Etienne THIBAUT, Pierre VIDAL.

Avaient donné pouvoir :

I.COUTUREAU à N.CALMET, M.DUTECH à MC.GAROFALO, P.FRAISSE à P.ESPUNY, JC.GOUXETTE à A.ITIER, JC.LANDET à P.POUNT-BISET, P.MAUGARD à C.CABROL, C.PRADEL à N.NACCACHE, P.RUIZ à JP.FLUMIAN, B.STUDER à JP.POISSENOT.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 46

Délégués suppléants :

Mmes Colette CABROL, Nelly CALMET, Pierrette ESPUNY, Marie-Claire GAROFALO, Nathalie NACCACHE.

Mrs Jean-Pierre FLUMIAN, Alain ITIER, Jean-Paul POISSENOT, Pierre POUNT-BISET, Rémy ZANATTA.

Excusés :

Mme Josiane RANCINANGUE, Agnès SOULIER.

Mrs Brice ASENSIO, Patrick CHESNAY, Claude LAFON, Robert MASSICOT, Pierre MONOD, Patrick de PERIGNON.

Objet : Demande d'une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aude pour la révision du SCOT du Pays Lauragais

Vu la délibération n°14/2012 du 26 novembre 2012 portant approbation du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Lauragais,

Vu la délibération n°02/2015 du 9 février 2015 portant prescription de la révision du SCOT du Pays Lauragais, les objectifs poursuivis et les modalités de concertation,

Monsieur le Président rappelle que le SCOT du Pays lauragais, approuvé le 26 novembre 2012 a été élaboré en référence à la loi Solidarité et Renouvellement Urbains. Or les dispositions de la loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 ainsi que la loi ALUR du 24 mars 2014 impliquent une mise en compatibilité des SCOT avant le 1er janvier 2017, induisant des évolutions notables au document actuellement en vigueur.

De plus, le territoire a connu ces dernières années une recomposition des EPCI à fiscalité propre ainsi que deux extensions de périmètre qui nécessitent une actualisation de ce schéma.

Aussi, par délibération du 9 février 2015, le Comité syndical a approuvé à l'unanimité la prescription de la révision du SCOT du Pays Lauragais, les objectifs poursuivis et les modalités de concertation.

Tout au long de la démarche d'élaboration du SCOT entre 2006 et 2013, le Conseil Général de l'Aude a été un partenaire particulièrement actif apportant une aide financière qui a largement contribué à son aboutissement.

Il est souhaité de renouveler cette démarche.

En effet, aujourd'hui, les besoins pour mener à bien cette révision sont du même ordre : rédaction des différents documents composant le SCOT et concertation avec les partenaires aux différentes phases.

Dans ce cadre, une commande a été passée auprès de l'ARPE pour réaliser l'évaluation environnementale. D'autre part, des frais de concertation ont été et seront engagés tout au long de la révision du SCOT.

En contrepartie, le PETR bénéficie en 2015 de la Dotation Générale de Décentralisation « documents d'urbanisme » et a reçu confirmation de l'attribution d'une subvention pour un montant de 30 000€.

Afin de bénéficier d'une subvention du Département de l'Aude, il convient d'arrêter un plan prévisionnel 2015-2016 qui vous est proposé ci-dessous :

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque, 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr

DEPENSES	Montant En €	RECETTES	Montant En €
Dépenses d'investissement :		Recettes d'investissement :	
- études	34 000	- Aides publiques : subvention de l'Etat (DGD)	30 000
Dépenses de fonctionnement :		Recettes de fonctionnement :	
- Frais de gestion :		- Conseil Départemental de l'Aude	50 000
- Annonces légales	10 000		
- concertation :			
- journal de SCOT	12 000		
- plaquette SCOT	1 500		
- Registres	300		
		- Autofinancement	104 500
- Enquête publique (commissaires)	12 000		
- frais postaux	3 000		
- CD SCOT	1 700		
- Salaires et charges	110 000		
Totaux	184 500	Totaux	184 500

Les dépenses afférentes à la révision du SCOT sont inscrites au budget 2015.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès des services du Conseil Départemental de l'Aude pour permettre la concrétisation de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- 1°) - **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aude,
- 2°) - **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à cette demande

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 28 Septembre 2015.

Le Président



Georges MERIC

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04 68 60 56 54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr